

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-11
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 avril 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 10 avril à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Etaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme

Était absent :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent pouvoir M. DORMOY Jérôme, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, Mme CALAS Alexandra pouvoir M. QUIGNON Samuel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur BOULIOL Jean-François est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	9	4	13	Le 01/04/2025

OBJET : Vote du budget communal 2025

Après la présentation aux élus, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se reporter à la documentation qui leur a été transmise à savoir :

- Une note de présentation synthétique
- Un extrait du budget détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver le budget primitif 2025 de la commune dont l'équilibre général se présente comme suit : Le budget tient compte du résultat constaté au compte administratif.

	Recettes en €	Dépenses en €
Section de fonctionnement	1 211 994,55 € (Dont résultat fonctionnement reporté de 504 446,31 €)	1 211 994,55 €
Section d'investissement	852 565,46 €	852 565,46 € (Dont déficit investissement antérieur reporté de 44 166,02€)
Total	2 064 560,01 €	2 064 560,01 €

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 et de la note de présentation y afférente, le Conseil Municipal, approuve, à **13 voix pour**, le budget primitif 2025 arrêté en dépenses à **1 211 994,55 €** et à **1 211 994,55 €** en recettes en section de fonctionnement et à **852 565,46 €** en dépenses et à **852 565,46 €** en recettes en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le 14 avril 2025
Le Maire, BAHU Martine

